

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Louis-A. Bélisle et la norme du français

Henri Bélanger

Number 11, September 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/40369ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bélanger, H. (1978). Review of [Louis-A. Bélisle et la norme du français]. *Lettres québécoises*, (11), 73–77.

Tous droits réservés © Éditions Jumonville, 1978

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Louis-A. Bélisle et la norme du français

Êtes-vous de ceux qui avez besoin de la Norme et qui n'en avez pas, ou qui en avez trop, ou bien qui cherchez à droite et à gauche et n'en trouvez pas qui soit en rapport avec le besoin.

À l'école, au bureau, à l'atelier, êtes-vous tiraillé entre la tradition puriste et l'esprit laxiste ? Trouvez-vous l'une et l'autre également insuffisants lorsque vous jugez qu'il y a lieu d'intervenir dans une situation langagière en ce pays ? Avez-vous à corriger, à conseiller, à renseigner, et êtes-vous alors appelé à trancher d'une manière qui risque d'être arbitraire ou injuste ?

Êtes-vous un complexé du crayon rouge, qui le croyez parfois utile mais qui jugez malsain pour le sens du soi ces bariolages qu'exigerait trop souvent la norme lexicale restrictive dont l'application rigoureuse a souvent eu l'effet de nous marginaliser à nos propres yeux ?

À vous qui savez l'importance d'une table commune du français mais qui connaissez les méfaits du reflux de notre contenu québécois et qui considérez que s'est trop fait attendre l'apparition d'une norme commune où nous pouvons figurer, à vous pour qui la norme n'est pas une affaire d'idéologie mais une question pratique, je propose ce raisonnement.

Maintenant que l'on sait que la notion longtemps propagée de français international avait l'effet de mettre le Canadien-français de côté et que s'est modéré cette maladroite campagne menée contre nous-mêmes, il nous appartient de revenir des limbes et de rentrer tranquillement en possession de nos propres formes lexicales et culturelles.

Dictionnaire Général

de la
Langue Française
au Canada



5452 ARTICLES — 2005 ILLUSTRATIONS — 1400 PAGES

Composé, édité et imprimé par

LOUIS-ALEXANDRE BÉLISLE, A.C.B.A.

Président de la Société Canadienne de Terminologie

Président de la Société de Purisme Français au Canada

Président de l'Ordre de Purisme des Affaires

et de la Société de la Purité de l'Université de Laval (1981-1982)

QUÉBEC

BÉLISLE, ÉDITEUR

4, rue St-Jacques

Alors qu'on s'est rendu compte que le français québécois est bien français, y compris la majeure partie de nos innovations langagières, que nos régionalismes ne sont pas régionaux par rapport à nous autres et qu'ils font partie intégrante de notre personnalité sociale et de nos moyens d'action positive, il y a lieu de rallier le plus tôt possible cette partie vibrante de nous-même si longtemps raillée et de lui fournir l'occasion d'agir et donc de se cultiver.

Mais quand est-ce alors qu'on va faire à nos bons mots l'honneur du dictionnaire ? Comment faire, si l'on ne peut plus s'en tenir aux dictionnaires français ? Quoi choisir entre les variantes individuelles et comment se mettre d'accord quant aux formes recevables et sur les questions d'orthographe élémentaires ? Si j'admets *bébite*, mettons, alors pourquoi celle-là et pas les formes *bébitte*, ou *bebite* ou *bibitte*, ou *bibite* qui sont aussi défendables.

Pour les détails de cet ordre bien que moi Pierre jaie ma préférence, cette préférence est souvent flottante ou peu raisonnée, et n'est pas nécessairement conforme à la préférence de Jean ou de Jacques, ni mieux sentie. Souvent ma préférence n'est même pas marquée et je veux bien prendre conseil. En un mot où est la *convention* ?

Justement, il est possible de contourner les préférences de Pierre, Jean, Jacques. Plus précisément, la convention à suivre en pareil cas est celle de Louis ; c'est-à-dire Louis-Alexandre Bélisle, maître d'oeuvre du Dictionnaire Général de la langue française au Canada 1*. Ce dictionnaire, fondé sur le Littré et couronné par l'Académie française est indiscutablement un dictionnaire français, mais qui en plus incorpore les canadianismes orthographiés dans la série alphabétique normale, et fournit le *repère commun* si souvent indispensable pour ce qui touche l'épellation, et le sens courant. Or dans Bélisle je trouve « *bebite* », forme économe donc excellente, synonyme d'insecte comme de raison, en même temps que forme populaire expressive, et comme boni j'y trouve deux jolis exemples de formes culturelles qu'il est agréable de se remettre en mémoire : être en *bebite*, avoir la *bebite* aux doigts.

Le Bélisle ! Eh bien on a été assez prévenu contre lui, me direz-vous. Le Bélisle n'est-il pas comme-ci ? Et le Bélisle n'est-il pas comme ça ?

Le Bélisle est là répondrai-je et c'est là sa seule faute. Ces préventions tant diffusées sont nées de l'esprit puriste, ignare, répressif des années 50 et 60, qui a empoissé le climat de la révolution tranquille. Le « français international » cheval de bataille d'innocents défonceurs de

l'esprit, et son compagnon de route, le Québec Patwa, étant maintenant reconnus comme des mythes, les objections contre Bélisle sont tombées, entraînant dans leur chute les nombreuses arguties invoquées contre lui. Il n'y a pas de dictionnaire parfait, il n'y en a jamais eu, et pour toute langue vivante il ne peut pas y avoir de dictionnaire complet.

Ces objections n'étant pas valables, on peut donc avancer une hypothèse sur l'existence du Bélisle. Le Bélisle existerait parce que nous existons. Les formes linguistiques et culturelles qu'il rapporte, et qu'il n'a point inventées, constitueraient pour nous un acte d'existence notarié. Elles feraient la preuve par écrit d'un ferment culturel qui serait la démonstration d'un processus d'acculturation qui déboucherait sur une personnalité collective susceptible d'être perçue comme le produit d'une existence nationale. L'on n'a pas de peine à imaginer que pareille possibilité puisse gêner les chevaliers d'empire qui peuvent vernaciller par-ci par-là, et les pousser à de bien étranges galopades.

Et la compétence alors ? Eh bien le Dictionnaire général étant à base du Littré, on ne voit pas qu'il se pose de problème fondamental quant au français. Ensuite dans ce domaine où la compétence se définit socialement, je pense bien que Bélisle et ses adjoints devraient avoir autant de compétence sociale et nationale que n'importe qui. Probablement qu'ils en ont eu plus que bien d'autres, vu qu'ils ne sont pas limités à la contemplation. Ils ont agi au lieu de chipoter, peut-être parce qu'ils n'avaient pas les oeillères que portent certains docteurs qui souffrent de surinformation, ou qui se laissent tout bonnement aller à juger en fonction d'une spécialité ou d'une idéologie. Dans une optique rajustée, les « erreurs » que tel ou tel traducteur, critiqueur ou autre paralysé reproche à Bélisle relèvent généralement de sa propre erreur de perspective.

Suis-je alors d'accord avec Bélisle à cent pourcent ? Pas nécessairement ! Il y a de menus détails sur lesquels j'entretiens une autre opinion. La fleur-de-lys signalant les canadianismes pourrait être redondante dans

certain cas où le terme a aussi cours en France, ou lorsque l'acception en question ne représente qu'un cas particulier d'une acception régulière, ce qui est somme toute sans importance, et elle indiquerait parfois un emploi qui au Québec serait plus courant. Il faut aussi se rappeler que les dictionnaires français susceptibles de servir à la comparaison dans les années 50 étaient d'une pauvreté navrante, de là l'explication des indications données. Ce qui s'est passé, c'est que Bélisle a gagé que beaucoup de nos tours populaires qui ne figuraient pas au Larousse étaient quand même français, et il a gagné sa gageure. Quelle futilité que celle de ces clercs affairés qui se donnent tant de mal à fouiner dans les oeuvres d'auteurs français pour y déterrer tel ou tel « exemple » dans le dessein de donner tort à Bélisle ! C'est dommage, ces perpétuelles apologies de nous-même qu'on nous oblige à faire . . .

Mais ce peu de chose qu'au forçail je trouverais discutable chez Bélisle est insignifiant par rapport à son utilité générale. Ce qui compte c'est qu'il fournit par écrit la convention tant cherchée, la commune mesure pour le français standard d'ici. Il est l'informateur nécessaire sur l'usage, l'avocat acceptable aux deux parties, l'arbitre des petites différences dans les manières de voir et d'épeler, l'intermédiaire de la socialité, donc le médiateur de la bonne entente. A noter que dans un grand nombre de cas, y compris les variantes, il contribue à une uniformisation positive au moyen de renvois fréquents à la forme régulière ou plus conventionnelle, recours indispensable en maintes circonstances. Le repère commun qu'il constitue est donc gage de franchise entre égaux et dans les rapports maître/élève, chef/su-bordonné, ou examinateur/candidat. Les uns et les autres ne peuvent plus pour l'écrit se replier sur l'arbitraire, sur les préférences personnelles. L'on convient d'accepter l'arbitrage du Bélisle et le problème de la norme est résolu d'une façon pratique. On évite alors honnêtement et les engouements laxistes et les embêtements puristes.

Bélisle apporte donc avec lui l'équité. Tout le monde y gagne, même

les valets de l'esprit impérialiste qui au point où on en est doivent quand même être passablement lassés du rôle de porte-paquet, de chercheurs de puces auquel ils sont souvent relégués. On en connaît qui ont eu l'odorat attaqué, ou qui ont vu leurs bonnes dispositions atteintes par ce monstre à deux faces qu'a été au pays l'esprit d'épuration. La compréhension de la cause de leur malaise sera pense-t-on d'un certain secours à ces malheureuses victimes de l'atrophie des glandes affectives et de l'hyperdilatation des papilles olfactives, désormais libres de revenir à de meilleurs sentiments.

Poursuivant les « objections », est-ce qu'on ne devrait pas plutôt, me dira-t-on, attendre la promulgation des deux cent mille canadianismes censés laissés à jaunir depuis tant de lunes dans les fichiers de l'Université Laval ? Ou bien encore, si on attendait la parution du Trésor de la langue française au Québec et dans les régions limitrophes, grand projet en gestation depuis 1970 paraît-il, et qui menace maintenant d'accoucher dans quatorze autres années, grâce aux entremises subventionnaires des conseils culturels du pays. Ça va être fort, ce trésor ! Mais n'est-ce pas que ça prend plutôt l'air d'un projet d'encyclopédie. Ça pourrait bien être assez peu pratique si jamais ça dépassait l'étape des promesses. D'ailleurs les ministres, et même les gouvernements ont le temps de changer d'avis ou même de changer. Un trésor, si ça peut être quelque chose qu'on déterre, ça peut également être quelque chose qu'on enterre . . .

Au point de vue pratique, qu'est-ce qu'on s'attend donc de trouver dans ces dits « trésors » à livraison différée, à supposer qu'on en distille éventuellement un manuel fonctionnel ? Des variantes qui ne seraient pas déjà au Glossaire ? Des chronologies serrées ? Des découvertes d'intérêt philologique que l'usage aurait laissé tomber ? Des inventions de spécialistes qui auraient eu de la peine à prendre ? Les pénétrantes perceptions de prophètes privilégiés ? Des trouvailles sûres et certaines de la part d'intellectuels à la rigueur intellectuelle garantie ? Des dissections étymologiques sans accroc ? De l'anthropologie cultu-

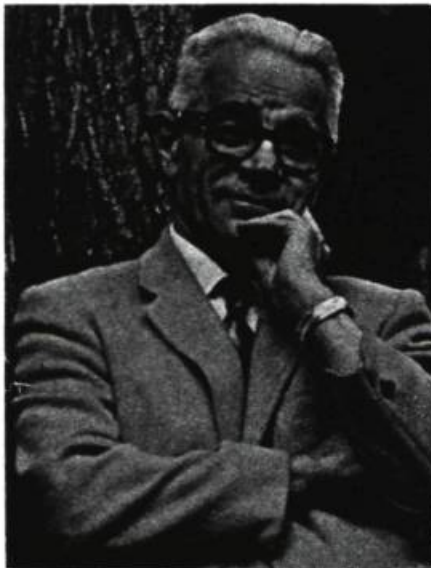
relle personnalisée ? De l'analyse dialectale assaisonnée ?

Mais tout cela n'est que marginal par rapport au trésor même. Dans cette large marge se trouvent en effet des domaines propres à absorber les énergies des nombreux travailleurs de la terre intéressés au labourage élaboré de ce terrain déjà pas mal sillonné. Ces démarches accessoires ne sont pas à dédaigner, et le seul fait que l'on perçoive maintenant comme trésor notre production passée de « provincialismes » représente un certain progrès, sinon un progrès certain. Il est bon que des érudits bien intentionnés se mettent à cultiver ce terrain que les puristes avaient innocemment salopé. Les choses ont bien changé quand même depuis que les canadianismes, ces manifestations de notre canadianisation au plan de l'accent, de la forme et de la pensée étaient vus comme un mal généralisé, à remplacer sous toutes leurs formes par les pilules miraculeuses du français international, dont on ne soupçonnait pas encore les à-côtés anticonceptionnels. L'on se souviendra, il y a quelques années, d'un penseur à la rigueur intellectuelle fort vantée qui voulait nous mieux canadianiser par la voie surprenante de la décanadianisation. Il est vrai qu'il a slaqué par après...

Il reste que le trésor lui-même est autre chose. On peut tourner autour du pot tant qu'on voudra mais à la fin du compte il faut bien aller au coeur de l'affaire, c'est-à-dire au trésor proprement dit, qui précisément est notre production passée de canadianismes, largement lexicalisée et intégrée ici au français régulier. On revient donc encore à l'actuel, à l'usage, qui n'est pas l'usage de l'homme de la lune mais *notre* usage, et notre usage n'est pas définissable sans nous-autres. Il y a lieu de se méfier des notions de tenues langagières qui visent à nous exclure, ou qui ont cet effet.

Notre objet est donc encore une fois cerné. Le dit « trésor » du français québécois ne peut être que celui que nous connaissons. C'est la langue qui se parle par coeur dans toutes les maisons. C'est la langue traditionnelle assurément mais avec des innovations suscitées par nos

contingences. C'est le français régulier bien sûr, mais avec ce contenu canadien surajouté qui est le reflet d'un travail accompli : langue qui a travaillé, langue qui travaille, donc langue de travail. C'est le langage qu'on retrouve sur nos lèvres, et que parce qu'il est naturel, honnête et fonctionnel, on appelle l'Usage.



C'est-à-dire que le gros du trésor n'est pas autre chose que l'ordinaire de la langue de la façon que Louis Bélisle l'a déjà consigné dans le *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, et les Trésors officiels à venir ne pourront faire autrement que reprendre à peu près de la même manière, à quelques fions près. À la fin du compte, tout travail de « trésorerie » positive devra déboucher sur une bénédiction d'un équivalent du Bélisle qu'il n'y a pas de raison juste de ne pas accorder au Bélisle dès aujourd'hui. On ne m'en voudra pas n'est-ce-pas d'employer ce terme de trésor comme poignée commode qui nous est fournie pour traiter de ce dont il est question.

Toujours est-il que ce trésor réel, cette monnaie d'échange culturel du français canadien, il a déjà les honneurs du dictionnaire, il est là à la portée de tous, disponible, fonctionnel, gage indispensable, tout comme les piastres et les cennes pour ce qui est de l'échange des biens matériels. Il n'a pas encore reçu l'indulgence plénière, mais on le sait en état de grâce. Il a la forme du Dictionnaire général, qui ne se présente pas prétentieusement comme trésor

des uns mais comme outil à l'intention de tous. Il est là, prouvant notre existence sans reprocher la leur aux autres, les canadianismes n'y étant ni damnés ni mis à part ou en marge, mais figurant dans le texte, dans l'ordre alphabétique des mots français qu'il ne cherche aucunement à nous ravir, contrairement à ce purisme à rançon dont on commence à comprendre la raison, qui tente de nous faire accroire que l'emploi de canadianismes nous condamne à la privation du français.

Mais alors pourquoi parler de dictionnaire répliqueront des contradicteurs puisqu'en principe nous savons cet usage, et depuis quand faut-il consulter ce que l'on sait ? Il y a du vrai dans ce sophisme, remarquez. Alors élaborons, puisqu'on a affaire à des gens à l'esprit ouvert. Cette langue maternelle, qu'on parle par coeur, elle n'a pas à nous être révélée pour qu'on la parle : c'est sûr. Mais ce nous, ce on n'est-ce-pas, c'est du plusieurs, du collectif, et ça nous ramène au peuple. Puisque le peuple n'est pas identique à la personne et la dépasse, il reste utile d'avoir des critères propres à favoriser les rapports peuple - personne lorsque telles ou telles personnes ont à coucher leur langue par écrit par exemple, ou lorsqu'elles entrent diversement en relations langagières à l'école, en affaires, en administration, en conversation... et caetera.

Voilà ! Moi qui suis du peuple, et qui possède de ma langue un sentiment général par rapport à l'exercice que j'en fais, je ne suis qu'une personne. Je ne suis pas « le peuple », et ne possède donc pas la langue dans sa totalité. Autrement dit la langue, ou plutôt *le langage*, dépasse *mon langage*. D'autres emploient activement des formes de la langue qui chez moi ne sont que passives. C'est-à-dire que l'expérience que charrie la langue ne se ramène pas à ma seule expérience. Elle a d'autres formes et d'autres couleurs plus actives, plus vives pour d'autres membres de ce nous qu'est la masse parlante, qui ont une mentalité différente. Elle a par d'autres des voix qui ne m'arrivent qu'en écho, bien que je les saisisse sans peine en raison de leurs virtualités par rapport au système dont je

possède la structure. Et c'est bien comme ça, parce que mon propre usage de ma langue comporte des effets semblables par devant les autres usagers. Je participe donc, les autres participent, et nous avons les uns et les autres à nous renseigner à l'occasion au sujet des uns, des autres et des choses. C'est d'ailleurs à ce processus à plusieurs que se ramène le jeu de l'usage et qui en fait la force et la valeur.

Il m'arrive aussi des fois de vouloir mettre par écrit certains mots de cette langue que je parle et que certains beaux-esprits disent incroyables. Or je constate que *Bélisle* a parfaitement réussi à les écrire, à les lexicaliser, donc à les stabiliser, par exemple pour l'épellation. Les questions d'accent, d'acception, d'ellipse, et de traits d'union peuvent suffire dans certains cas à couler un gars aux examens. Il y a des places où on peut faire de la place au sentiment personnel et aux préférences individuelles, et d'autres où on peut pas se permettre ce luxe. Les orthographes de *Bélisle*, généralement économes, sont ce qu'il y a de mieux pour contourner ces difficultés de langue et de personne. Ainsi j'y trouve la forme « ayoye » facilement, vu qu'elle est proche de mon sentiment, et que je la vois mieux comme norme que la variante « aguiog », cet ayoye mordant que Jacques Ferron paraît affectionner mais que *Bélisle*, par souci de norme je suppose n'a pas retenu. L'exclamation ramassée ayoye marque une avance sur les éléments ouille ! ouille », ou ses variantes, d'où elle paraît venir, et constitue un bel exemple de construction collective.

Ensuite de ça, moi qui ne suis pas lexicographe, j'suis mal pris lorsque quelqu'un me demande quelle est la définition de « maganer » mettons. Quand je dis « maganer », ça veut dire ce que ça veut dire, et j'ai pas besoin de me servir de définition. Il y a des exemples qui dénotent, il y en a d'autres qui connotent. Même si je connais ma langue maternelle, ça ne veut pas dire que je suis un dictionnaire sur pattes. En fait il y a plusieurs « définitions », et c'est souvent pas clair les définitions improvisées. De toute façon ça peut

être dur à pondre une définition, surtout à jeun. Encore une fois c'est *Bélisle* qui nous fournit le meilleur moyen de s'en tirer sans préjudice.

Donc le *Bélisle* est là, ou plutôt les *Bélisles*. Nous avons déjà à portée de la main le micro-bélisle, ce *Petit Dictionnaire canadien de la langue française*, édition scolaire agréée par le Ministère de l'Éducation du Québec, ce qui compense de la part du ministère de la maigre entame de ces quelque soixante canadianismes dits de bon aloi si parcimonieusement autorisés par l'Office de la langue française, lesquels se ramènent en grande partie à quelques régionalismes de la faune et de la flore et au vocabulaire des mesures anglo-saxonnes. Dans l'esprit de l'Office, l'imaginaire des francophones d'Amérique n'aurait pas travaillé . . .

Pour un plus ample exposé des formes actuelles qui ont marqué le passé et qui influencent donc notre devenir, il faut cependant en venir à ce compendium de notre pensée décloîtrée que représente le *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, actuellement à sa deuxième édition (1971), qui malgré les moyens apparemment modestes de la maison se classe au rang des grands dictionnaires français en un volume. Bien sûr on reconnaît qu'il y a de la place pour des perfectionnements, qui pourraient se faire rapidement si l'oeuvre recevait la place qui lui revient. A base du *Littre* et du *Glossaire*, ce volume est exactement tel que ce que son titre déclare : un *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Outre les rôles lexicaux élémentaires, on y trouve de judicieux exemples des formes culturelles québécoises qui viennent éclairer les définitions. Tout juste ce qu'il faut pour satisfaire aux exigences qui dépassent les possibilités du micro-bélisle.

Malgré le sentiment juste qu'il faut lui reconnaître généralement, c'est un arbitre plutôt qu'un oracle qu'il faut voir en *Bélisle* et son équipe. Les décisions de l'arbitre peuvent être contestables à l'occasion, surtout de la part d'observateurs intéressés qui prétendent avoir une perspective privilégiée, mais elles sont indispensables en situation. Ça n'empê-

che personne d'exercer ses préférences lorsque l'occasion s'y prête. Moi par exemple j'accepte la norme de l'adjectif « québécois » que donne *Bélisle*, bien que je pense que le deuxième accent est intuile. Je l'écris donc ordinairement avec un seul accent, et ça va comme ça tant que ça n'a pas à passer par le correcteur d'épreuves, ce qui montre qu'il y a des correcteurs d'épreuves qui ont la sagesse de se servir du *Bélisle*.

Est-ce à dire que les canadianismes sont maintenant de rigueur ? Pas que je sache ! Ils cessent seulement d'être exclus. Ce n'est qu'une discrimination que l'on corrige. Il n'est pas question non plus de se mettre à récriminer contre le vocabulaire français dans la bouche de ceux qui ne connaissent pas les canadianismes, et je pense qu'une politique endogénique à cet effet serait inopinée.

Mais à partir de « adonner », jusqu'à « zigonner » on peut faire confiance à ce conseiller désintéressé qu'est le *Bélisle* pour ce qui a trait à ces formes positives d'investissement du soi que représentent les canadianismes afin de se rafraîchir la mémoire, d'appuyer le sentiment, d'éclairer le jugement, de constater la forme lexicalisée, de rajuster les impressions erronées ou trop personnelles, et pour élargir nos connaissances aussi parbleu : de même que pour se préciser en fonction de la convention et pour évaluer les associations adventives. Il n'est pas inutile non plus en instance prospective de recouper au besoin les intuitions ou de sonder les sources de telle ou telle projection. Il va sans dire que le *Bélisle* peut aussi être d'un précieux secours aux personnes qui ne savent pas ce que c'est au pays qu'un adon, qu'une barrure, qu'un char, qu'une gossure, qu'une moppe, qu'une patente, qu'une perchaude . . . ou qui auraient oublié.

On a donc dans le *Dictionnaire général* un guide commode, qui s'adapte à diverses situations, qui facilite le recours au terme régulier lorsqu'il ya lieu mais qui ne l'impose pas, qui permet à l'utilisateur canadien une saine présence langagière l'autorisant à employer le produit régional lorsque son sentiment l'y pousse ou

que l'occasion s'y prête, lors de la négociation avec autrui que constitue l'acte de communication, et lors de la cultivation du champ de la langue que représente l'acte d'expression.

Il vaut généralement mieux lorsque les choses pressent de se servir des outils qu'on a à la main

plutôt que de remettre l'action aux calendes lavalloises, aux cas ou des instruments supérieurs ne surviendraient jamais. Il y a dès aujourd'hui beaucoup à gagner à faire du Bélisle notre instrument de travail de façon à débloquer le cours de l'usage. L'échange va alors s'accélérer, ce qui va en accroître le crédit. À la faveur de

politiques que vont enfin cesser de démolir les contenus culturels nationaux, la confiance va augmenter, et les cours vont se stabiliser. Pour que d'autres participent à ce renflouement et en profitent je pense bien que je vais faire cadeau d'un Bélisle à des parents et amis à la prochaine occasion . .

Henri Bélanger

Des choses à dire

1- À PROPOS DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Beaucoup de gens se posent des questions au sujet de ce grand prix littéraire. Et l'une de ces questions se formule à peu près comme suit : comment se fait-il que plusieurs ouvrages excellents ne sont pas admis dans la course ? La question est pertinente. D'année en année, c'est toujours la même chose. Il y a une réponse facile : c'est que pour être dans la course, il faut que l'éditeur et l'auteur demandent tous les deux à y être. Je crois bien que la plupart des éditeurs sont prêts à remplir formules pour présenter leurs meilleurs candidats. Mais tous les auteurs ne sont pas prêts à signer cette demande de participation. Et voilà pourquoi, chaque année, ce grand prix élimine au départ un grand nombre d'ouvrages excellents. On a dit et redit aux responsables de ce prix que cela n'est pas juste. Ils tiennent plus que jamais à obliger l'auteur à faire lui-même son entrée dûment signée. Autrement dit, ils tiennent à embêter tout le monde et à jeter eux-mêmes du discrédit sur leur prix.

2- UN PRIX, DEUX PRIX, TROIS PRIX AU MÊME AUTEUR

Tout le monde sait que Denis Monière a gagné, cette année, le grand prix littéraire de la ville de Montréal avec *Le Développement des idéologies au Québec*. Cela se passait au commencement d'avril. Quinze jours ou trois semaines plus tard, Denis Monière gagnait le prix du Gouverneur général, section essais, avec le même livre. Devant cette distribution de prix au même élève, le public est en droit de se poser des questions et même de protester. Je sais que le livre de Monière est excellent. Qu'on lui donne un grand prix, je n'ai rien à dire. J'en suis même content. Mais qu'on lui en donne un autre aussi important trois semaines après le premier, je dis non. Je dis non parce qu'il s'est publié suffisamment de bons essais l'an passé au Québec qu'on n'avait pas besoin de chercher longtemps pour trouver un candidat valable au prix du gouverneur général qui a été donné après l'autre. Et si la décision des prix du Gouverneur général était déjà prise au moment où on a donné le prix de la ville de Montréal, ce dernier jury était certainement au courant. Apparemment, on se justifie en disant que ce n'est pas la première fois qu'un écrivain obtient deux prix pour un même livre. Comme si on voulait justifier les erreurs du présent par les erreurs du passé. Belle logique en effet. J'espère que les jurys de l'avenir vont changer d'avis.

3- ENCORE LE CONSEIL DES ARTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

C'est dans le ton d'en parler. Ne vient-on pas (j'écris ces lignes le 9 juin) de faire savoir au TNM qu'on va retrancher \$15,000. de sa subvention parce qu'on n'est pas d'accord avec sa décision de présenter une pièce de Denise Boucher, *Les Fées ont soif*, au cours de la prochaine saison théâtrale ? Quel beau cas de censure ! Et quelle façon élégante de faire les choses ! Évidemment la presse s'est émue. Elle avait bien raison. On va jusqu'à conseiller au président du Conseil de donner sa démission. Mais la presse aurait pu s'émouvoir aussi devant le fait que le Conseil des Arts du Canada est en train de faire mourir presque toutes nos revues culturelles en leur refusant toute subvention ou en les distribuant au compte-gouttes. Le théâtre, c'est important, les revues culturelles, non.

Mais revenons au Conseil des Arts de la ville de Montréal. Il y a longtemps que ce Conseil aurait dû être réformé. Et d'abord, il faudrait se demander : s'agit-il d'un Conseil des Arts au sens large du terme ou bien d'un Conseil des Arts de la scène ? Qu'est-ce que fait le Conseil des Arts de la ville de Montréal pour les écrivains d'ici, pour la littérature québécoise ? Elle leur donne un grand prix (quelques milliers de dollars) qui vaut tout autant pour sa réputation que les centaines de mille qu'elle donne aux grandes troupes. Mais qu'on y songe un moment, ce prix, c'est sa seule et unique façon d'encourager nos écrivains et de